



Carence Pole Emploi liée à licenciement

Par Oxium59

Bonjour,

J'aurais besoin d'un renseignement, j'ai été licencié début d'année pour absence, a l'issue de celui-ci, j'ai perçu une indemnité de licenciement ainsi qu'une indemnité transactionnelle supra légale .

Je sais que pole emploi impose une carence de 150/180 jours lié a cette indemnité transactionnelle .

Ma question étant la suivante : La carence si il y a une reprise d'activité entre temps (j'ai travaillé depuis cette rupture) cette carence sera t'elle instauré même après plusieurs années ?

Il y a t'il un moyen de ne pas avoir cette carence dans le sens ou cette indemnité est lié a un litige a fin de clare celui ci, j'ai également perçu l'indemnité légale de licenciement .

En vous remerciant